



CITÉ MÉDIÉVALE

COMMUNE DE CORREZE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DE LA COMMUNE DE CORREZE

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le Maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser). Il rapproche ainsi les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice. Ces résultats, excédentaires ou déficitaires, sont reportés au budget primitif. Le compte administratif est voté au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos (article L1612-12 du CGCT).

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Les comptes administratifs 2023 (budget principal et budgets annexes du Cimetière, du Camping et du Lotissement) ont été adoptés le 08 avril 2024 par le conseil municipal, et, pour le CCAS, le 12 avril 2024 par le conseil d'administration du CCAS. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de mairie, aux heures d'ouverture au public.

Sur le plan communal, il y a la volonté de :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et ce, malgré la baisse des dotations.
- Mobiliser les subventions auprès du Département, de la Région, de l'Etat et de Tulle Agglo chaque fois que possible.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

I. La section de fonctionnement

Pour notre commune :

- Les dépenses de fonctionnement sont, principalement, constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie, les achats de matériels et de fournitures et les subventions versées aux écoles et aux associations. Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 1 016 663,75 €.

- Les recettes de fonctionnement correspondent, principalement, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 2 233 406,68 €.

- Données synthétiques de la section de fonctionnement :

<i>Excédent au 31/12/2022 :</i>	<i>1 144 032,85 €</i>
Recettes :	2 233 406,68 €
Dépenses :	1 016 663,75 €
EXCEDENT DE L'ANNEE :	1 216 742,93 €
RESULTAT DE CLOTURE :	2 360 775,78 €

II. La section d'investissement

Pour notre commune :

- Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses qui font varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à 629 924,81 €.

- Les recettes d'investissement sont, principalement, constituées des recettes dites patrimoniales et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus lors de l'élaboration du budget primitif.

Les recettes d'investissement 2023 s'élèvent à 844 731,85 €.

- Données synthétiques de la section d'investissement :

<i>Excédent au 31/12/2022 :</i>	<i>285 367,57 €</i>
Recettes :	346 159,76 €

Dépenses :	943 181,82 €
DEFICIT DE L'ANNEE :	597 022,06 €
RESULTAT DE CLOTURE :	- 311 654,49 €

III. Résultat de clôture global 2023

L'année 2023 se termine avec un excédent global de 2 049 121,29 €

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE

I. Le budget annexe pompes funèbres :

- Données synthétiques de la section de fonctionnement :

<i>Excédent au 31/12/2022 :</i>	7 534,72 €
Recettes :	4 575,43 €
Dépenses :	7 427,42 €
DEFICIT DE L'ANNEE :	2 851,99 €
RESULTAT DE CLOTURE :	4 682,73 €

- Données synthétiques de la section d'investissement :

<i>Excédent au 31/12/2022 :</i>	200,10 €
Recettes :	9 117,78 €
Dépenses :	15 349,80 €
DEFICIT DE L'ANNEE :	6 232,02 €
RESULTAT DE CLOTURE :	- 6 031,92 €

Résultat de clôture global 2023

L'année 2023 se termine avec un déficit global de 1 349,19 €

II. Le budget annexe du camping :

- Données synthétiques de la section de fonctionnement :

<i>Déficit au 31/12/2022 :</i>	3 276,10 €
Recettes :	5 395,15 €
Dépenses :	11 816,26 €
DEFICIT DE L'ANNEE :	6 421,11 €
RESULTAT DE CLOTURE :	- 9 697,21 €

- Données synthétiques de la section d'investissement :

<i>Excédent au 31/12/2022 :</i>	52 234,68 €
---------------------------------	-------------

Recettes :	9 185,00 €
Dépenses :	8 570,81 €
EXCEDENT DE L'ANNEE :	614,19 €
RESULTAT DE CLOTURE :	52 848,87 €

Résultat de clôture global 2023

L'année 2023 se termine avec un excédent global de 43 151,66 €

III. Le budget annexe du Lotissement :

- Données synthétiques de la section de fonctionnement :

<i>Excédent au 31/12/2022 :</i>	2 245,00 €
Recettes :	0,00 €
Dépenses :	0,00 €
EXCEDENT DE L'ANNEE :	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE :	2 245,00 €

- Données synthétiques de la section d'investissement :

<i>Excédent au 31/12/2022 :</i>	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Dépenses :	0,00 €
EXCEDENT DE L'ANNEE :	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE :	0,00 €

Résultat de clôture global 2023

L'année 2023 se termine avec un excédent global de 2 245,00 €.

IV. Le budget annexe du CCAS :

- Données synthétiques de la section de fonctionnement :

<i>Excédent au 31/12/2022 :</i>	7 136,96 €
Recettes :	0,00 €
Dépenses :	4 479,00 €
DEFICIT DE L'ANNEE :	4 479,00 €
RESULTAT DE CLOTURE :	2 657,96 €

- Données synthétiques de la section d'investissement :

<i>Excédent au 31/12/2022 :</i>	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Dépenses :	0,00 €
EXCEDENT DE L'ANNEE :	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE :	0,00 €

Résultat de clôture global 2023

L'année 2023 se termine avec un excédent global de 2 657,96 €.

CONCLUSION

Les résultats de clôtures globaux des différents budgets gérés par la Commune sont tous excédentaires au 31/12/2023, excepté le budget Pompes Funèbres qui est dissout et intégré au budget principal à compter du 1^{er} janvier 2024. Cela reflète une gestion rigoureuse et responsable, soucieuse de préserver les ratios financiers malgré une hausse des dépenses de personnel et le coût de l'énergie et de nombreuses matières premières dans un contexte inflationniste.

Fait à Corrèze, le 12 avril 2024.

Le Maire

Jean-François LABBAYE

